

dans laquelle il se lance. Il a tôt fait de se rendre compte que pour exploiter sa ferme de façon rentable à notre époque moderne, il vaut mieux peut-être diversifier davantage sa production en réalisant moins de bénéfices, que de suivre l'ancienne méthode et se limiter à quelques cultures rapportant davantage. C'est indispensable afin de pouvoir soutenir la concurrence étrangère. Que les marchés étrangers absorbent une grande partie de notre production montre bien que le cultivateur a raison d'agir de la sorte.

Pour que le cultivateur puisse bénéficier de ces nouvelles méthodes, il doit posséder des machines plus compliquées et plus coûteuses. C'est grâce à cette loi, d'après nous, que les cultivateurs vont obtenir les instruments nécessaires à l'exploitation de ces nouvelles fermes. Les Canadiens apprennent de temps à autre par des commentateurs et des journaux que les gouvernements gâtent peut-être les agriculteurs au détriment des citadins qui doivent supporter le fardeau d'impôts plus élevés.

Voilà, monsieur le président, qui prouve la fausseté de ces deux raisonnements. Le secrétaire parlementaire a signalé que le montant maximum des prêts pouvant être consentis aux agriculteurs canadiens s'élève à 1,250 millions et que le gouvernement perd moins d'un dixième de 1 p. 100 de ces avances considérables. Comme le gouvernement et les contribuables ne sont responsables que du dixième des prêts, ils n'encourent une perte que d'un centième de 1 p. 100, ce qui est très négligeable, pour dire le moins.

Les prêts rendent possible la production de denrées alimentaires à des prix comparables à ceux de n'importe quel pays. Grâce à ces prêts, les Canadiens disposent d'une grande variété de produits alimentaires de première qualité. A notre avis, le régime agricole canadien renferme une seule faiblesse de nos jours. Je veux parler de la situation des jeunes gens qui ne jouissent pas d'un crédit suffisant pour emprunter aux termes de la loi, mais qui désirent obtenir une avance et pourraient devenir de grands cultivateurs. D'après nous, il y aurait lieu de faire quelque chose pour eux. Il ne faudrait pas qu'ils soient oubliés par la Société du crédit agricole ou dans les dispositions de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Sous l'empire de cette

dernière, tout agriculteur désireux d'emprunter de l'argent doit avoir des disponibilités afin de ne pas devenir un risque.

Nous sommes en faveur de mettre ces fonds à la dispositions des agriculteurs le plus tôt possible. Nous attendrons de connaître les dispositions du nouveau bill et si celles-ci n'ont subi aucune modification importante et sont aussi acceptables que le secrétaire parlementaire l'a laissé entendre, nous ne voyons aucune raison de retarder la mesure et croyons que l'étape de l'étude en comité pourrait être franchie demain. Nous estimons que c'est une bonne mesure mais, comme je l'ai déjà dit, nous déplorons seulement qu'elle n'entre pas en vigueur immédiatement. Nous avons l'intention de ne faire entendre qu'un orateur à l'étape de la résolution afin d'accélérer les choses. Il y a lieu de féliciter le ministre d'avoir étendue à ce point la portée de cette mesure sur les prêts aux agriculteurs.

**M. Herridge:** Monsieur le président, au nom de mon parti, j'approuve le principe de cette résolution. Je n'ai pas oublié qu'il y a près de 20 ans des membres de notre parti ont pris la parole ici pour exprimer les requêtes des associations d'agriculteurs, surtout de l'Ouest canadien, et pour demander l'adoption d'une mesure de ce genre. Nous appuyons le principe et le but de la résolution qui, en fait, est simplement une mesure visant à porter à \$15,000 le maximum des prêts aux fins des améliorations d'immobilisations. Le fait qu'en 1946, la somme totale qu'on pouvait emprunter était de \$3,000, alors qu'à l'heure actuelle, nous constatons qu'il est nécessaire de modifier la loi afin de porter le montant de l'emprunt à \$15,000, indique clairement que la loi a été appliquée d'une façon très satisfaisante et que son utilité a été prouvée au cours des années.

Avant de passer aux quelques autres observations d'ordre général que je désire faire sur le sujet de l'agriculture, je tiens à dire en passant que je compte bien que le secrétaire parlementaire fera part au ministre de mes félicitations, car à certains moments, je l'ai un peu critiqué.

Je dois dire que j'étais très heureux de lire les observations du ministre dans les journaux en ce qui a trait à l'importance du cultivateur dans notre société. Je crois qu'il a fait des commentaires très réalistes au sujet des agriculteurs canadiens. Trop de gens ignorent leur apport à la vie du pays, à la production et au revenu du Canada et, comme l'a dit le préopinant, trop de gens ne se rendent pas compte jusqu'à quel point ils produisent à bon compte nos aliments. On rencontre des gens qui, en fait, ont l'impression que l'agriculture est ici l'une des fonctions